

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 15 septembre 2016 portant nomination de membres des conseils départementaux de la Gironde et de Lot-et-Garonne auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Aquitaine

NOR : AFSS1630780A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 231-6, L. 231-6-1, D. 213-7, D. 231-2 et D. 231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D. 213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 portant nomination des membres des conseils départementaux de la Dordogne, de la Gironde, de Lot-et-Garonne, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Aquitaine;

Vu l'arrêté du 13 février 2013 portant nomination des membres des conseils départementaux de la Dordogne, de la Gironde, de Lot-et-Garonne, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales d'Aquitaine,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil départemental de la Gironde auprès du conseil d'administration de l'URSSAF d'Aquitaine, sur désignation de la CGT: M. FILLLOL (Serge) en qualité de conseiller suppléant, en remplacement de Mme UBEDA (Sylvie).

Sont nommés membres du conseil départemental de Lot-et-Garonne auprès du conseil d'administration de l'URSSAF d'Aquitaine, sur désignation de la CGPME, représentant les employeurs:

M. ALBINET (Stéphane) en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de Mme LARIVIERE (Lisa).

M. ROBIN (Emmanuel) en qualité de conseiller suppléant, en remplacement de M. ALBINET (Stéphane).

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 15 septembre 2016.

Pour la ministre des affaires sociales
et de la santé et par délégation :
Pour le directeur de la sécurité sociale,
*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information*
L. GALLET

Pour le ministre de l'économie
et des finances et par délégation :
Pour le directeur de la sécurité sociale,
*Le sous-directeur de la gestion
et des systèmes d'information,*
L. GALLET